



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mineurs Isolés Étrangers : non au tout sécuritaire !

Le 10 mars dernier, un rapport parlementaire sur les problématiques de sécurité associées à la présence sur le territoire de « mineurs non accompagnés » a été présenté devant la commission des lois de l'Assemblée nationale.

Ce rapport s'inscrit dans la politique répressive menée par le gouvernement et la stigmatisation des migrants en tant que « problèmes ». Sous le vernis bien-pensant, il égrène 18 propositions à faire baver d'envie l'extrême-droite et nie la responsabilité de l'État dans son absence d'accueil des enfants isolés étrangers. Pour la CGT, ce rapport va à l'encontre du droit international et des obligations de l'État au regard des conventions internationales sur la protection de l'Enfance.

Car, à la lecture des recommandations, la seule question que se pose le gouvernement, c'est comment contrôler, fichier une infime partie des mineurs. Rappelons que les MIE délinquants constituent 10% des enfants délinquants qui, eux-mêmes, ne représentent qu'à peine 5% des 10-18 ans.

Pour la CGT, les véritables questions sont pourquoi une telle volonté ? Pourquoi, depuis plus de 20 ans, les Mineurs Isolés Étrangers subissent des procédures judiciaires d'exceptions ? Ces enfants, venus d'ailleurs, font-ils si peur ?

Pire, au travers de ces recommandations, la CGT voit dans ce rapport une dérive vers la pensée d'extrême droite : l'enfant comme ennemi, comme danger sociétal, l'enfant étranger comme Némésis absolu.

Mais qui sont ces MIE ? Des enfants au parcours migratoires souvent violent et qui, une fois en métropole, se retrouvent pour la plupart pris dans des réseaux mafieux de prostitution, de traite d'être humain, de violence physique et psychique. Pour les autres, seul le groupe leur permet de se protéger de ces mafias. Ces enfants de la rue ont la violence comme quotidien. La responsabilité collective de la société n'est-elle pas de protéger TOUS les enfants, d'ici et d'ailleurs ?

Et la réponse à ces interrogations est finalement une évidence qui nous effraie : les Mineurs Isolés Étrangers représentent une variable d'ajustement budgétaire pour les départements auxquels incombe la question de la protection de l'Enfance et son financement. Variable budgétaire qui vient masquer une réalité bien plus triste : celle des moyens alloués à la Protection de l'Enfance et à la prise en compte des besoins de tous les enfants en danger pour construire la société de demain.

La CGT affirme que protection, soins, éducation, sont les besoins primaires des enfants et donc que la prise en charge des Mineurs Isolés Étrangers, au même titre que l'ensemble des mineurs, doit être une priorité nationale.

La CGT propose pour les Mineurs Isolés Étrangers :

- une véritable reconnaissance de leur statut et de leurs besoins ;
- la mise en œuvre immédiate des mesures de protection et de placement en établissements adaptés ;
- le retrait du fichier biométrique d'Appui à l'Évaluation de la Minorité mis en œuvre par la loi « Asile et Immigration ».

Montreuil, le 22 mars 2021